



Direction de l'Environnement
Province Sud
M Le Directeur
BP 3718
98846 Nouméa CEDEX

Nouméa le 27 décembre 2012

Objet : Transmission de la fiche « incident » D-04-2012 concernant un déversement accidentel confiné sur l'unité de traitement des DLB.

N/Réf. : 121227G APK/APK

Monsieur le Directeur,

Veillez trouver ci-joint, la fiche « incident » citée en objet et faisant suite à l'information transmise à vos services par courriel. Cet incident est à ce jour considéré comme clos et avec un impact non significatif. Cet incident nous a contraint à remettre en service notre ancienne unité de traitement jusqu'à levée des non-conformités relevés auprès du prestataire en charge de la construction de cette unité.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur, nos cordiales salutations.

| | | | | | | | | |
|---|---------------------|--------------|-----------|-------------|-----|------|-----|------|
| PROVINCE SUD Direction de l'environnement | ARRIVÉE LE | 29 JAN. 2013 | | | | | | |
| | N° | 3246. | | | | | | |
| | Dir. | CM Nir. | CM EDT | CM Sémo. | SAF | SPPR | SCB | SAPA |
| AFFECTE | | | | | | ✓ | | |
| COPIE | | | | | | | | |
| OBSERVATIONS | 2/01/13 → BSi — PH. | | | | | | | |

P.J. : Fiche incident D-04-2012

COPIE : SIGN

S.A.S au capital de 102.682.000 F.CFP - RCS de Nouméa N° 88 B 20299 - RIDET : 0202499
Rue Simonin - Ducos - B.P. 7262 - 98801 NOUMEA CEDEX (Nouvelle Calédonie)
Tél. +687 28.75.55 - Fax +687 28.62.86
Direction Générale : BP 179 - 98845 NOUMEA CEDEX (Nouvelle-Calédonie)
. +687 26.93.64 - Fax +687 25.97.11

CALEDONIENNE DE SERVICES PUBLICS

C.S.P

Rapport d'incident N° D-04-2012 En date du 20/12/2012

Nature :

Débordement du bassin tampon du site de dépotage de la STEP du CTTV de Ducos (10h00)

Actions :

- Constat du débordement
- Arrêt du dépotage des camions vidange
- Le bassin tampon est vidé avant de relancer le dépotage des camions vidange
- Curage de la zone souillée

Causes et circonstances de l'incident :

Le bassin dispose de pompes à rotor excentré asservies par des poires de niveau pour évacuer les matières de vidange vers l'unité de clari-floculation.

Le mélangeur installé dans le bassin ne permet pas d'empêcher la formation d'un chapeau de graisse. Le chapeau de graisse bloque le fonctionnement des poires de niveau.

Le bassin tampon dans sa partie haute est percé d'un trou probablement pour la mise en place d'un évent qui n'a jamais été installé.

Le trou est difficile d'accès et donc peu évident à surveiller en cours de dépotage.

L'évacuation des matières de vidange n'étant plus effectuée par les pompes à rotor excentré (à cause du dysfonctionnement des poires de niveau), le trou pour l'évent laissé libre sert alors de surverse à l'excès de matières de vidange.

Les matières de vidange s'écoulant par ce trou se déversent dans le fossé des eaux pluviales.

L'incident de ce jour est constaté à la fin d'un dépotage. Aucun dépotage n'est alors accepté tant que le niveau du bassin tampon n'est pas redescendu.

Solutions envisagées pour éviter le renouvellement de l'incident

- OISEL règlera le problème des poires de niveau. (Ce type de poire de niveau ne devrait pas être utilisé dans un bassin où se forme un chapeau de graisse)
- Un capteur sera mis en place pour détecter l'atteinte d'un niveau critique dans le bassin tampon afin de bloquer immédiatement le dépotage (asservissement de la vanne électrique au point de dépotage des camions)
- Un évent sera mis en place ou le trou bouché
- Dans l'attente de la réalisation de ces actions, l'ancienne unité est remise en service

Impact éventuel sur l'environnement :

- Déversement de matières de vidange brutes dans le réseau pluvial du CTTV
- Aucun impact car le déversement a été arrêté avant d'atteindre le réseau public

CALEDONIENNE DE SERVICES PUBLICS

C.S.P

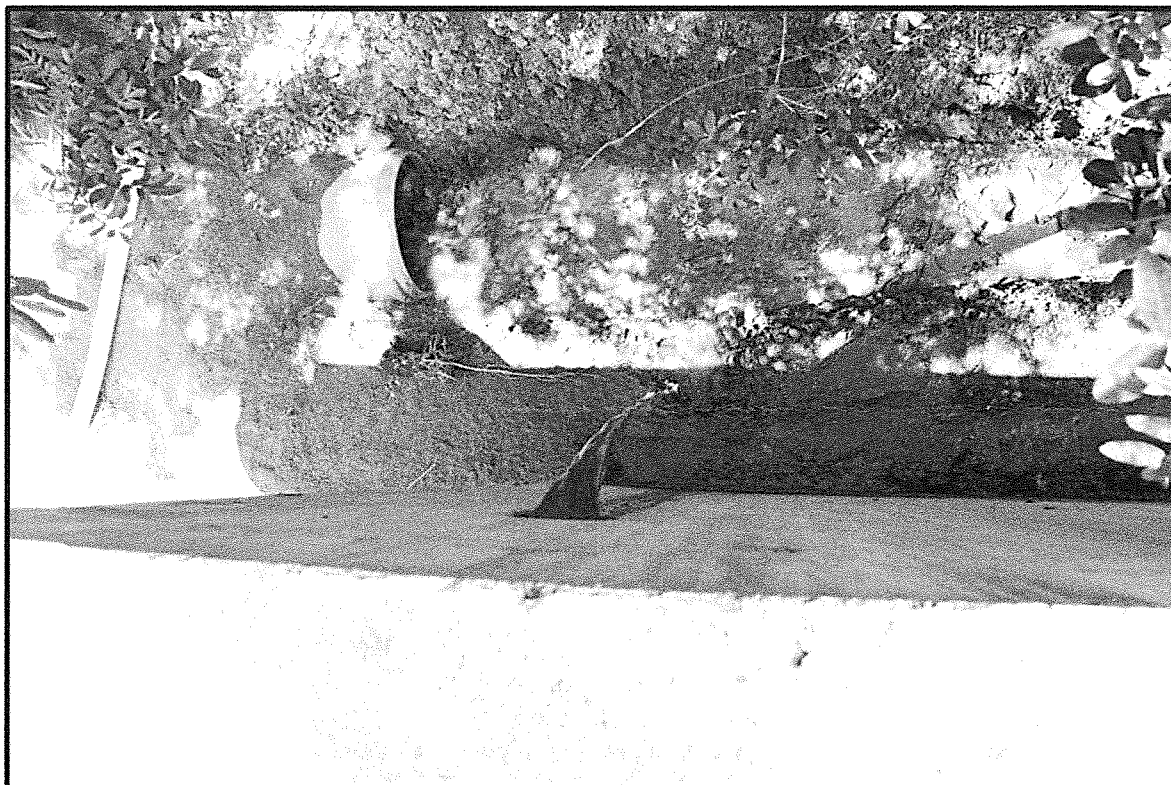


Photo 1 - Débordement du bassin tampon dans le fossé pluvial



Photo 2 - Point de rétention du débordement des matières de vidange dans le fossé pluvial

CALEDONIENNE DE SERVICES PUBLICS

C.S.P



Photo 3 - Intervention d'un vidangeur pour atténuer l'impact environnemental du débordement